



**Le conte de 2 cités :
Vienna et Lugdunum, villes sœurs**



Croisière fluviale de Lyon à Vienne

Le Samedi 9 septembre 2017

De 9 heures à 19 heures

Visite sur inscription pour 100 personnes

(adultes)

Le matin

- **8h 45** accueil au 13bis quai Rambaud (quais de Saône) à Lyon, embarquement sur le bateau « Elle » de Navig'inter
- **9 heures** départ, remontée de la Saône jusqu'au Palais de Justice ; commentaires sur Lugdunum (½ heure)
- **9 heures 30** Descente du Rhône jusqu'à Vienne/St Romain en Gal ; commentaires sur les communications des deux cités à l'époque gallo-romaine ; Présentation du site de Vienne et du musée de Saint Romain en Gal
- **12 heures** Débarquement des passagers près du musée SGR Accueil par l'équipe du musée

Le midi : de 12 heures à 14 heures 15 sur le site du musée, en 4 groupes de 25.

Sur 1 heure : soit pique nique « sorti du sac » soit repas au restaurant du musée (sur inscription).

Sur 1 heure ; présentation du musée et de ses activités par l'équipe du musée.

L'après midi

- **14 heures 15** départ vers le centre-ville de Vienne pour visite guidée de Vienne en 4 groupes de 25, parcours de 2 kms.
- **16 heures 15** embarquement sur le bateau près de l'Office de Tourisme de Vienne
- **16 heures 30** retour vers Lyon ; commentaires sur le patrimoine remarquable de l'époque « moderne » visible du bateau.
- **19 heures** arrivée/débarquement au 13 bis quai Rambaud

Conditions d'inscription :

L'inscription à la croisière, par chèque, est de 25€ pour tous les participants, tous adhérents de GAROM à l'accès au bateau.

L'inscription à la croisière des non adhérents suppose donc leur adhésion préalable à GAROM par une cotisation préférentielle de 15 € ouvrant droit aux activités de l'Association du 9 septembre au 31 décembre 2017. La carte d'adhérent remise à l'embarquement leur permet pour la fin 2017 l'accès gratuit aux 2 musées gallo romains et aux activités de GAROM (conférences et manifestations) ainsi qu'aux visites et sorties (tarif adhérent).

Modalités d'inscription :

Jusqu'au 1^{er} mars, les inscriptions sont réservées aux adhérents 2017 de GAROM pour eux, leur famille et amis

Les inscriptions reçues à GAROM avant le 1^{er} mars seront enregistrées dans l'ordre de réception si elles parviennent complètes à savoir :

- bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli avec le chèque de règlement joint
- accompagné, pour les membres de la famille et amis inscrits, du bulletin d'adhésion préférentielle ci-joint dûment rempli et réglé par chèque joint.

A partir du 1^{er} mars

Les inscriptions seront ouvertes prioritairement et dans la limite des places disponibles, aux adhérents des associations patrimoniales amies, à leur famille et amis en deux temps :

- 1- **Les candidats à l'inscription s'assurent près de GAROM, par mail contact@garom.fr ou sur répond. tél. 04 72 32 05 91 qu'il reste des places disponibles.**
- 2- **Si la réponse de GAROM est positive, envoi immédiat du bulletin d'inscription à GAROM accompagné de la demande d'adhésion 2017 à l'association aux conditions préférentielles décrites ci-dessus, les deux dûment remplis et réglés par 2 chèques joints.**
L'inscription définitive est enregistrée à réception du règlement, dans la limite des places disponibles.

Au-delà les demandes sont mises en liste d'attente.